



Assemblée générale

Distr. limitée
10 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Arabie saoudite, Égypte, Iraq : amendement au projet de résolution
A/HRC/41/L.8/Rev.1

41/... Conséquences des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

1. Dix-septième et vingt-deuxième alinéas du préambule

Supprimer et au sein du couple

2. Paragraphe 2, lignes 1 à 3

Remplacer des filles et des femmes, y compris celles qui sont victimes de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés *par* des femmes et des filles qui sont victimes de mariages d'enfants, de mariages précoces et de mariages forcés.

3. Paragraphe 2, ligne 5

Supprimer et au sein du couple.

